



Litige assurance pret relais

Par **rachel**, le **15/07/2008** à **18:32**

J'ai contracté une assurance décès individuelle (banque credit agricole) pour un prêt relais en novembre 2007, qui a été accordée, aucune demande de paiement ne m'a été notifié jusqu'en mai 2008, à cette date, il m'impose de régler la totalité de l'arriérage sur les 5 mois restants (soit près de 1700 euros mensuels alors que mes revenus de retraité y sont inférieurs) tout en me précisant que je n'étais pas assuré durant cette période faute de paiement (il manquait les papiers suivants non fournis par la banque: acceptation du prêt relais et échéancier), cette assurance arrivant à son terme en nov 2008, je préférerais la résilier, est ce possible, sinon peuvent ils m'obliger à régler cette somme avant novembre, date de fin du contrat, merci de votre réponse
Salutations distinguées

Par **jeetendra**, le **17/07/2008** à **15:19**

bonjour, pour la résiliation, elle est à faire par courrier recommandé avec accusé de réception deux mois avant la date anniversaire du contrat, par contre si la compagnie d'assurance vous réclame des arriérés de paiement, il y a eu à mon avis déjà une résiliation du contrat pour défaut de paiement de primes, surtout qu'ils vous disent que vous n'étiez pas assuré ou plus assuré, il manque des informations, j'ai pas assez d'éléments pour être plus précis, veuillez m'en excuser, cordialement